



## **Formation des acteurs pour un accueil et une intégration efficace des migrants primo-arrivants**



### **Problématique**

L'action sociale auprès des personnes migrantes a connu ces dernières années d'importantes évolutions en matière de cadre législatif et de politiques publiques. Le code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), entré en vigueur en 2005, a connu de nombreuses modifications depuis. Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) devenu obligatoire en 2007 pour les personnes étrangères ayant vocation à vivre durablement sur le territoire français est supprimé et remplacé. Ainsi, la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France modifie sensiblement le dispositif d'intégration :

- Remplacement du CAI par un contrat d'intégration républicaine,
- Création d'une nouvelle carte de séjour pluriannuelle,
- Renforcement des compétences de l'OFII, etc.

Les politiques d'accueil et d'intégration ont été accompagnées, ces dernières années, par de profondes transformations de l'environnement institutionnel : création puis disparition d'un ministère de l'immigration, création de la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN), réorganisation des missions de l'Agence pour la Cohésion Sociale (ACSé) puis sa suppression au profit du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), création de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, différenciation entre la politique d'intégration et la politique de la ville, etc.

En outre, il faut rappeler que l'immigration est une question éminemment politique, très fréquemment abordée dans les médias. C'est un domaine où beaucoup de contre-vérités sont énoncées, brouillant ainsi la réalité des faits migratoires.

Dans un tel contexte, face à la complexité du sujet, aux multiples changements des politiques publiques, à la difficulté de dialoguer avec des personnes de culture différente, les acteurs du secteur social, et principalement les travailleurs sociaux ou intervenants auprès de migrants, se sentent très souvent démunis pour comprendre et analyser leur situation, mettre en place des actions d'accompagnement ou des orientations.

Accompagner les migrants vers leur intégration nécessite donc de pouvoir se repérer dans les règles et dispositifs qui dépendent également des engagements internationaux de la France et notamment européens.

**L'ASSFAM propose, dans le cadre de sa convention avec la DAAEN, une formation dispensée sur trois jours sur l'immigration et le droit des étrangers. Notons que chaque journée peut faire l'objet d'une session autonome, notamment la première.**

## Journée 1 sur les réalités de l'immigration et la politique migratoire

### Rappel des définitions

- Définition des termes liés à la migration : étrangers, migrants, immigrés, réfugié, demandeurs d'asile, apatrides, irréguliers.
- Définition de l'intégration, de l'insertion et de l'assimilation ...

### Rappel historique des flux migratoires et réalités d'aujourd'hui

- Migrations internationales, migrations européennes et migrations en France.
- Les motifs de migration, le profil des migrants, les entrées en France.
- Les demandeurs d'asile et les réfugiés.

### Les dispositifs et les intervenants au niveau européen

- La politique migratoire européenne, l'espace SHENGEN, l'agence Frontex, le FAMI...

### Les dispositifs et les intervenants en France

- Du Contrat d'accueil et d'intégration au contrat d'intégration républicaine.
- Les institutions en charge des étrangers en France : la direction de l'immigration, l'OFII, l'OFPRA, la CNDA, ...

## Journée 2 sur le droit des étrangers en France

### L'entrée et le séjour des étrangers en France

- Les conditions d'entrée en France
- Les conditions de séjour en France : les différents titres de séjour, les motifs de séjour et les critères juridiques posés par les textes pour s'installer en France
- Le cas spécifique des demandeurs d'asile : de la demande d'asile au statut de réfugié politique ou au bénéfice de la protection subsidiaire.

### Les devoirs de l'étranger en France :

- La connaissance des valeurs de la République,
- Les conditions du renouvellement des titres de séjour.

### Les ressortissants communautaires et assimilés

- La notion de communautaires, la notion d'assimilés
- Le droit au séjour de ces ressortissants

## Journée 3 sur l'ouverture des droits en France

### La notion de résidence en France et la notion de régularité de séjour

pour l'accès aux droits sociaux et présentation des grandes jurisprudences

#### L'ouverture des droits :

- Les prestations sociales
- Les prestations familiales
- Le logement et l'hébergement des personnes étrangères : droits et obligations, droit commun et droits spécifiques (Centre d'hébergement, hébergement des demandeurs d'asile ou de réfugiés statutaires ...)
- Cas spécifique des ressortissants communautaires : droit au séjour et ouverture des droits sociaux

#### Création d'une grille d'analyse et cas pratique

Comment poser un diagnostic, vers quelles institutions orienter ?

## Dates des sessions

#### Sessions complètes sur trois jours (au choix)

**Session 1** : les 6,12 et 13 janvier 2017

**Session 2** : les 26 janvier, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017

**Session 3** : le 10, 16 et 17 mars 2017

**Session 4** : les 14,20 et 21 avril 2017

**Session 5** : les 12, 18 et 19 mai 2017

#### Sessions ne comprenant que la première journée (Les réalités de l'immigration et la politique migratoire)

**Au choix** : 7 octobre 2016, 4 novembre 2016, 25 novembre 2016, 8 décembre 2016, 19 janvier 2017, 24 février 2017, 23 mars 2017, 27 avril 2017 ou 30 mai 2017.

**Pour une session en intra au sein de votre institution, contacter l'ASSFAM**

## Lieu et tarif

**Lieu** : ASSFAM 5, rue Saulnier 75009 Paris (Métro Cadet 7 ou Grands Boulevards 8 & 9)

**Horaires** : 9 h 30 – 17 h      Chaque stagiaire reçoit une clé USB contenant une documentation

**Tarif** : 20 € par jour et par personne (Repas libre)

**ASSFAM 5, rue Saulnier 75009 Paris** ☎ 01 48 00 90 70 ✉ [siege@assfam.org](mailto:siege@assfam.org) 🌐 [www.assfam.org](http://www.assfam.org)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à ASSFAM 5, rue Saulnier 75009 Paris

*« Pour un accueil et une intégration efficace des migrants primo-arrivants »*

### 1- Formation

Date(s) de la session : ..... soit ..... jours

### 2- Participant

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

### 3- Organisme responsable de l'inscription en formation

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

### 4- Facturation

Nom de l'organisme : .....

Adresse : .....

### 5- Règlement

Nombre de jours de formation : ..... X 20 € = ..... €

Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de l'ASSFAM

Paiement à réception de la facture